

Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield

Compte rendu de la séance préparatoire visant les phases d'information, d'analyse et de consentement à la médiation avec l'initiateur

Lieu :	Hilton Garden Inn, Montréal Midtown, Montréal		
Date et heure :	le 6 mai 2025 à 14 h 00		
Participants			
Initiateur du projet (Hydro-Québec)			
Catherine Bouchard (porte-parole) <i>Cheffe de projets Lignes</i>		Janis Crawford <i>Conseillère gestion stratégique - Équipe participation du public</i>	
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement			
Linda St-Michel <i>Présidente de la commission d'enquête et de médiation</i>	Pierre Batellier <i>Analyste</i>	Annie St-Gelais <i>Coordonnatrice</i>	Alexandre Tanguay <i>Conseiller en communication</i>

1. Mot de bienvenue et présentations

Les membres de la commission et de l'équipe de l'initiateur se présentent.

La présidente de la commission d'enquête et de médiation présente le BAPE, le mandat d'enquête et de médiation et le déroulement d'une médiation. Elle précise que, selon les règles de procédure du BAPE, des comptes rendus des séances de médiation doivent être produits et rendus publics dans un délai de 5 jours. Aux fins notamment de rédaction de ces comptes rendus, les représentantes de l'initiateur acceptent l'enregistrement audio des rencontres de médiation. Ces enregistrements seront détruits à la fin du mandat.

L'initiateur est informé que des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) et de la Ville de Montréal-Ouest ont déjà été rencontrés par la commission et qu'ils agiront à titre de personnes-ressources dans le cadre du mandat d'enquête et de médiation.

2. Le consentement à la médiation

L'initiateur a pris connaissance de la lettre de consentement à la médiation. Sa porte-parole - M^{me} Bouchard - la signe et la remet à la commission.

3. Présentation des demandes de la requérante et discussion

La présidente présente les différents éléments de la requête de la citoyenne concernant les effets des travaux et de l'aménagement prévu sur la faune et la flore, à la lumière des échanges avec la requérante dans le cadre de la séance préparatoire tenue le matin même avec celle-ci.

Hydro-Québec précise rendre ses spécialistes disponibles au besoin pour répondre aux questionnements de la commission.

La présidente souligne que l'apport rapide d'informations permettrait de commencer à cheminer sur plusieurs des points soulevés par la requérante.

Pour la bonne compréhension du projet dans la portion située sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest, la commission demande certaines précisions concernant les travaux associés au projet, les limites de propriété et le fonctionnement des baux octroyés par Hydro-Québec sur ses propriétés. L'initiateur précise notamment que dans le cadre du projet les baux d'embellissement avec les riverains devraient être moins larges qu'actuellement pour permettre l'aménagement du corridor vert. À la demande de la commission, l'initiateur s'engage à fournir à la commission carte plus précise de la portion du projet située sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest présentant notamment les limites de propriété.

Des échanges ont lieu concernant le partage des rôles entre Hydro-Québec, la Ville de Montréal-Ouest et la Ville de Montréal concernant l'aménagement du corridor vert. Des éclaircissements seront fournis à cet effet par Hydro-Québec.

La commission informe l'initiateur que la requérante demande dans sa requête la possibilité de discuter de l'intégration d'un jardin collectif à l'occasion des changements impliqués par le projet dans l'emprise d'Hydro-Québec. Hydro-Québec précise que de tels projets existent, rappelle ses contraintes et reviendra sur cette question dans le contexte particulier du projet.

La présidente rappelle son obligation de protection du droit des tiers dans le cadre de la rédaction des éventuels engagements qui découleraient de la médiation.

L'initiateur rappelle à la commission que, pour la section du projet faisant l'objet des préoccupations de la requérante, les travaux devraient avoir lieu en 2032 ce qui pose certaines limitations concernant le détail de l'ingénierie du projet et conséquemment pour d'éventuelles ententes ou engagements dans le cadre de la médiation.

4. Prochaines étapes et clôture

La présidente précise que les premières séances de médiation pourraient avoir lieu rapidement, dès la semaine prochaine et que l'équipe de la commission leur reviendra une fois la disponibilité de la requérante validée. Hydro-Québec se dit disponible et attendra notre retour.

La présidente clôt la rencontre à 15 h 45.

Compte-rendu fait le 12 mai 2025	Préparé par : Pierre Batellier
	Validé par : Linda St-Michel